

L'intelligence artificielle au service des métiers de l'immobilier

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndic de copropriété et administrateurs de biens
- Aucun prérequis nécessaire, une base de connaissance technique dans le bâtiment est recommandée

OBJECTIFS

- **Découvrir les applications concrètes de l'IA pour les métiers de l'immobilier pour une éventuelle mise en place**
- Comprendre les fondamentaux de l'IA et ses implications dans le secteur immobilier
- Identifier les enjeux éthiques et juridiques essentiels liés à l'IA dans ce domaine

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui
 - la projection de documents ou graphiques
 - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Magali BRETON-AVOINET, formatrice en management, gestion des relations interpersonnelles en entreprise et développement des entreprises.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

ACCUEIL (20 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux

INTRODUCTION ET ENJEUX DE L'IA DANS L'IMMOBILIER

Qu'est-ce que l'IA ? (25 min)

- Définition, concepts de base, et exemples d'applications de l'IA dans différents secteurs économiques

Enjeux déontologiques et juridiques de l'IA dans l'immobilier (20 min)

- Règles de déontologie applicables à l'utilisation de l'IA dans la gestion des données clients, la transparence des algorithmes, et la protection des données personnelles
- Conformité au RGPD : Rappel des obligations légales et de la déontologie professionnelle en matière de respect de la vie privée

Dernière mise à jour : 18 novembre 2024

- Risques de biais algorithmiques et devoirs de transparence dans les processus d'estimation ou de gestion locative

Exercice (25 min) : Quiz interactif pour évaluer les connaissances des participants sur les bases de l'IA
Objectif : Donner aux participants un cadre de référence clair pour l'utilisation responsable de l'IA

APPLICATIONS PRATIQUES DE L'IA DANS L'IMMOBILIER

Outils d'IA utilisés et répandus dans l'immobilier (30 min)

- Estimations immobilières automatiques
- Visites virtuelles et outils immersifs
- Chatbots pour la relation client
- Optimisation des processus de gestion locative

Tendances et évolutions de l'IA dans l'immobilier (40 min)

- Analyse prédictive et intelligence du marché
- Maintenance prédictive et gestion technique
- Visites virtuelles améliorées avec la réalité augmentée
- IA et rénovation énergétique
- Modélisation urbaine en temps réel
-

IA et automatisation des tâches administratives (30 min)

- Gestion automatisée des documents
- Comptabilité assistée par l'IA
- Outils de gestion des contacts et des plannings
- Analyse des dossiers clients

Exploration d'outils d'IA immobilier en fin de chaque sous partie

Objectif : Exposer les participants à des outils concrets qu'ils peuvent envisager d'intégrer dans leur activité

CONCLUSION ET PERSPECTIVES (20 min)

- Discussion avantages et limites perçues concernant l'IA
- Ressenti des participants concernant cette formation
- Questionnaire d'évaluation de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 18 novembre 2024